



UNIVERSITE CLAUDE BERNARD - LYON 1

**UFR STAPS DE LYON**

Département Education Motricité  
Filière Collectivités Territoriales

## **PREPARATION AUX CONCOURS ETAPS/CTAPS 2018**

**UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1  
FOCAL**

43, Boulevard du 11 novembre 1918  
69622 VILLEURBANNE CEDEX

Inscriptions : [sandrine.deslandes@univ-lyon1.fr](mailto:sandrine.deslandes@univ-lyon1.fr)

Responsable pédagogique :  
**Ysabelle Humbert**

[Ysabelle.humbert@univ-lyon1.fr](mailto:Ysabelle.humbert@univ-lyon1.fr)

## ETAPS/CTAPS 2018

### OBJECTIF – A LIRE ATTENTIVEMENT SVP

Préparer les concours des collectivités territoriales de la filière sportive nécessite chez le candidat à être capable d'organiser la pratique des activités physiques et sportives dans les collectivités territoriales : « ils doivent être capables de préparer, coordonner et de mettre en œuvre sur le plan administratif, social, technique, pédagogique et éducatif ces dites activités ». De telles compétences demandent des connaissances scientifiques au regard des publics accueillis, des conceptions et théories de l'apprentissage et enfin des connaissances inhérentes au milieu d'intervention (cadre fonctionnel, juridique et législatif) et une connaissance sociologique des APS. Par ailleurs l'admissibilité se jouant sur des écrits, un travail de méthodologie des écrits est aussi très important.

Nous proposons donc une **préparation aux épreuves écrites des concours ETAPS/CTAPS** encadrés par des intervenants universitaires et/ou des collectivités territoriales.

*Puis, pour les candidats admissibles :*

#### **Formation aux épreuves orales ETAPS/CTAPS**

Une formation aux épreuves orales sera également proposée après publication des résultats d'admissibilité. Le présent document ne traite pas de la formation aux épreuves orales, un autre document sera diffusé début 2018.

### PUBLIC VISE

Le concours d'**Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives** est un concours de la fonction publique territoriale de catégorie B. Il s'adresse aux personnes titulaires d'un baccalauréat (ou plus) ayant des compétences dans le domaine sportif.

Le concours de **Conseiller Territorial des Activités Physiques et Sportives** est un concours de la fonction publique territoriale de catégorie A. Il s'adresse aux personnes titulaires d'un diplôme Bac + 3 minimum ayant des compétences dans le domaine sportif.

Remarque: la Licence 3 STAPS fait partie des diplômes permettant de candidater aux deux concours.

## PRESENTATION GENERALE

### Préparation aux épreuves écrites des concours **ETAPS / ETAPS Ppal** 2ème classe

(décret n° 2011-789 du 21/06/2011)

<b>Les épreuves d'admissibilité</b>	<b>Contenus de formation</b>
<p>LE PROGRAMME DES CONCOURS :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'organisation sportive auprès des différents publics : scolaire, clubs, publics inorganisés ;</li> <li>- l'organisation de manifestations sportives et leur sécurité ;</li> <li>- les activités périscolaires ;</li> <li>- les activités organisées à l'occasion des vacances</li> <li>- les règles d'hygiène et de sécurité dans les équipements sportifs ;</li> <li>- les formations et les professions ;</li> <li>- l'éducateur en relation avec les personnes de différents âges, de sexe féminin ou masculin ;</li> <li>- le contexte sociologique de la pratique ;</li> <li>- le fonctionnement du groupe.</li> </ul> <p>Epreuve permettant d'apprécier les capacités du candidat à analyser et organiser les informations.</p>	<p>Thème 1 : le fonctionnement d'une collectivité territoriale</p> <p>Thème 2 : les politiques sportives et éducatives</p> <p>Thème 3 : connaissance de l'enfant</p> <p>Thème 4 : connaissance des publics spécifiques</p> <p>Thème 5 : équipement et sécurité</p> <p>Thème 6 : connaissance des adolescents</p> <p>Thème 7 : connaissance des personnes âgées</p> <p>Thème 8 : projet pédagogique</p>
<p>LES EPREUVES DES DIFFERENTS CONCOURS</p> <p>ETAPS CONCOURS INTERNE : Rédaction d'une note de synthèse portant sur l'organisation des activités physiques et sportives dans les Collectivités Territoriales (durée : 3h ; coefficient 2).</p> <p>ETAPS CONCOURS EXTERNE : réponse à trois ou cinq questions à partir d'un dossier (durée : 3h ; coefficient 2).</p> <p>ETAPS PRINCIPAL de 2ème classe : réponse à des questions, et un rapport à partir d'un dossier (durée : 3h ; coefficient 1 pour les questions et coefficient 1 pour le rapport).</p>	<p>Apport de connaissance méthodologique pour le traitement des questions, de la note ou du rapport en fonction du concours.</p>

**Préparation aux épreuves écrites du concours **CTAPS****  
 (décret 2011-938 du 01/08/2011)

<b>Les épreuves d'admissibilité</b>	<b>Contenus de formation</b>
<b>CONCOURS EXTERNE</b> <p>1°) Epreuve écrite consistant en la réponse à 6 questions dans chacun des domaines suivants (durée: 4h, coefficient 3) :</p> <p>a) techniques et méthodes de l'entraînement sportif.  b) enseignement des APS.  c) sociologie des pratiques sportives.  d) gestion financière appliquée aux services des sports.  e) conception et entretien des équipements sportifs.  f) sciences biologiques et humaines</p> <p>2°) Rédaction d'une note à partir d'un dossier soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale dans le domaine des activités physiques et sportives (durée : 4h ; coefficient 4).</p>	a) Les techniques et méthodes de l'entraînement sportif ; b) L'enseignement des activités physiques et sportives ; c) La sociologie des pratiques sportives ; d) La gestion financière appliquée aux services des sports ; e) La conception et l'entretien des équipements sportifs et de loisirs ; f) Les connaissances des publics à partir des sciences biologiques et des sciences humaines ; g) Apports méthodologiques pour la réponse aux épreuves 1 et 2.
<b>CONCOURS INTERNE</b> <p>Idem, mais uniquement l'épreuve n° 2 du concours externe.</p>	

**PRINCIPAUX INTERVENANTS**

- Charles Chalet, CTAPS, chargé de mission Projet Sportif Local, ville de Villeurbanne
- Sylvie Chapuis, formatrice pour le CNFPT et en préparations aux concours administratifs
- Xavier Fabre, Directeur du Sport, Ville de Villeurbanne, Président Rhône-Alpes ANDISS
- Hocine Melhi, ETAPS, Ville de Vaulx-en-Velin
- Yves Paret, DTN à la Fédération Française de Hockey
- Sébastien Vaire, directeur du pôle service à la population, vice président Rhônes Alpes ANDISS

## ORGANISATION DE LA FORMATION ETAPS/CTAPS

Ce programme est donné à titre indicatif et vous sera confirmé lors de votre inscription.  
 Deux devoirs seront rédigés chez vous et envoyés par mail à un correcteur après chaque semaine de formation.

		LUNDI 25/09/2017	MARDI 26/09/2017	MERCREDI 27/09/2017	JEUDI 28/09/2017	VENDREDI 29/09/2017	SAMEDI 30/09/2017
<b>9H/12H</b>	Présentation des épreuves du concours. Missions et fonctions pour un ancrage professionnel des épreuves	Journée méthodo sur note. Rapport. Questions. A partir du traitement d'un ou de plusieurs sujets	Sociologie des pratiques et des pratiquants pour quelle politique publique.	Technique et méthode de l'entraînement en fonction de l'âge.	A préciser en fonction évolution du concours/enjeux politiques		Retour individuel sur les copies et correction collective de l'épreuve du jeudi
<b>14H/17H</b>	Le contexte professionnel. Orga du sport en Frce/orga services municipaux : sport, jeunesse, éducation, démocratie locale.		Dans quel contexte socio éco et politique s'inscrivent les nouvelles pratiques	Devoir sur table de 4H à partir	Enseignement des APSA		Attention ici l'horaire est de 9H /15H
<b>Devoir inter session</b>		Envoyé par mail le	Envoi au correcteur pour le			Retour du correcteur avant le	

		LUNDI 08/01/2018	MARDI 09/01/2018	MERCREDI 10/01/2018	JEUDI 11/01/2018	VENDREDI 12/01/2018	SAMEDI 13/01/2018
<b>9H/12H</b>	Retour sur le devoir inter session.	Journée méthodologie.	Démarche de projet.	Les politiques de démocratisation des APS Sport et femmes/pers porteuses de handicap/ZUP	Equipement.		Retour personnel sur copies du jeudi et correction collective.
<b>14H/17H</b>	Gestion financière.		Les différents contrats. Le PEL Les projets socio-éducatifs.	Devoir sur table.	Equipement.		Attention 9H/15H
<b>Devoir inter session</b>	Envoyé par mail le	Retour au correcteur pour le			Retour du correcteur pour le		

**Coût de la formation (pour 12 jours):**

Tarif individuel : 500€  
(ou) Tarif employeur : 800€

Nos prestations de formation ne sont pas assujetties à la TVA.

**Lieu de la formation :**

Université Lyon 1  
43 , Bd du 11 Novembre 1918 - 69622 Villeurbanne Cédex

**Un plan d'accès sera fourni à tous les participants un mois avant la formation.**

**Durée de la formation :** 12 journées ( soit 84h de formation)

**Rythme :** 2 séminaires, du lundi 10h au samedi 15h (dates page précédente)

**Organisme de formation :**

Université Claude Bernard Lyon 1  
N° Agrément 82 69 P 000 169  
N° SIRET 196917 744 000 19

**Inscription à la formation :**

Fiche d'inscription à télécharger à cette adresse :

<http://focalserv.univ-lyon1.fr/Sport/documents/inscription-ETAPS-CTAPS.doc>  
et à renvoyer par mail à [sandrine.deslandes@univ-lyon1.fr](mailto:sandrine.deslandes@univ-lyon1.fr)

**Inscription au concours :**

[www.concours-etaps.fr](http://www.concours-etaps.fr)  
Coordonnées des CDG sur [www.fncgd.com](http://www.fncgd.com)

**Date prévisionnelle des épreuves écrites :** 23 janvier 2018

**Date de pré-inscription :** 16/05/2017

**Date de fin de pré-inscription :** 21/06/2017

**Date limite de dépôt :** 29/06/2017

**DÉROULEMENT DES INSCRIPTIONS**

1) Renvoyer par courrier électronique (ou postal) le bulletin d'inscription.

2) Un contrat de formation, un échéancier de règlement (paiement en deux fois), ainsi qu'une convocation, vous seront adressés environ 1 mois avant l'ouverture du stage (ou à votre employeur si ce dernier finance votre formation).

3) **Ne pas envoyer de règlement à l'inscription.**

**IMPORTANT :**

**L'inscription à la formation n'entraîne pas l'inscription au concours.**